

Compte rendu de la conférence téléphonique présidée par M. Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'action et des comptes publics, avec les fédérations syndicales du ministère de l'action et des comptes publics du 13 mai 2020

La conférence téléphonique réunissait, outre les représentants des fédérations ministérielles et des organisations syndicales directionnelles, la secrétaire générale et son adjointe, le directeur général des finances publiques, la directrice générale des douanes et droits indirects et leurs collaborateurs.

L'objectif de cette conférence, qui s'inscrit dans un cycle de rencontres hebdomadaires depuis le début de la crise sanitaire, est d'échanger sur la reprise d'activité. Il s'agit d'entendre les toutes premières réactions des partenaires sociaux à J+3 dans cette phase de sortie progressive du confinement.

Le déconfinement a été engagé et les services du ministère de l'Action et des Comptes publics ont initié leur retour progressif à un fonctionnement normal. Une augmentation d'environ 10% du nombre d'agents présents dans les services a été constatée. Le ministre a indiqué que la reprise se fait bien sûr en prenant grand soin de la santé des agents, qui reste la priorité. Il a souligné que la reprise se déroule dans de bonnes conditions, ce qui résulte notamment de la qualité des échanges entre les OS et l'administration à tous les niveaux.

Les derniers arbitrages interministériels ont été synthétisés dans une *Foire Aux Questions (FAQ)* qui a été envoyée à l'ensemble des agents, accompagnée d'un courrier des ministres. Ils actent les points suivants :

- En matière d'ASA, la doctrine interministérielle, à savoir une reconduite du dispositif pour les personnels vulnérables et un maintien jusqu'au 1^{er} juin pour la garde d'enfants, sera appliquée ;
- Le télétravail reste prioritaire conformément aux orientations du Premier Ministre (la circulaire interministérielle qui encadre cette pratique a été signée par les ministres)
- L'aménagement des sites pour garantir des conditions d'accueil sécurisées pour les agents ;
- En matière de transports en commun, la carte professionnelle vaudra attestation de l'employeur en Île-de-France ;
- Mise à disposition des agents de masques, même lorsque la nature de leurs missions ne le justifie pas, ce qui va au-delà de ce qui est demandé aux employeurs. Cela permet notamment d'accompagner la reprise d'activité de ceux qui doivent prendre les transports en commun.

L'information des agents sur le fonctionnement des services au cours de cette phase particulière a été mise en œuvre, notamment par la diffusion d'un guide pratique.

Le ministre a rappelé qu'il a demandé que les PRA des directions soient adressés aux fédérations (celui de la DGFIP et de la DGDDI ont été envoyés le 13 mai).

Le guide méthodologique pour l'établissement des plans de prévention a été finalisé et a diffusé dans les directions et les CHSCT locaux ont commencé à examiner les plans de prévention.

Les OS insistent sur une reprise progressive de l'activité, le nettoyage des locaux, approfondi et dans la durée, la priorité au télétravail et, lorsqu'il n'est pas possible, le maintien en ASA. Elles demandent le maintien des ASA garde d'enfants au-delà du 1er juin, la reconnaissance du covid 19 en maladie professionnelle. Elles relèvent que le dialogue social a permis d'identifier et de résoudre de nombreuses difficultés et demandent un Comité de suivi de l'application des PRA. Certaines OS relèvent une hétérogénéité des situations locales, quelques dysfonctionnements dans certaines directions locales qui ont mis une forte pression pour un retour des personnels sur leur lieu de travail et une mise à disposition des moyens de protection disparate selon les services. Elles exigent une dotation par l'administration de masques en quantité suffisante pour tous les agents. Plusieurs fédérations demandent des précisions sur les prestations sociales attribuées pendant le confinement et la réunion rapide du Conseil National d'Action Sociale et, au niveau local, des Comités départementaux d'action social (CDAS). Par ailleurs, les questions ont porté sur la demande de recrutement des Préfectures d'agents pour les brigades « tracing » et sur la situation des laboratoires du SCL.

Le Secrétaire d'Etat a annoncé que les congés bonifiés seront ouverts en 2020 pour les agents qui les souhaiteraient et pourraient matériellement les prendre, mais pour les autres leur droit pour cette année pourra être reporté sur 2021. Il a indiqué que les droits à congés de cet été ne seraient pas remis en cause, que l'application de l'ordonnance sur les congés doit intervenir pour le 31 mai au plus tard, et qu'il n'y aurait pas de prise en charge d'indemnités kilométriques pour les agents qui utiliseraient leur véhicule personnel. Il a rappelé les modalités de prise en charge du forfait mobilités durables (attestation sur l'honneur relative à l'utilisation effective pendant 50 jours pour 2020). Il a annoncé la parution imminente des décrets « Primes » pour les trois versants de la FP. L'attribution d'une prime vise à récompenser une sujétion particulière et un surcroît d'activité, en présentiel ou en télétravail. Sur les lignes directrices de gestion (LDG) pour les promotions, le Secrétaire d'Etat a confirmé l'intérêt d'un échange sans trop tarder, afin de permettre leur mise en application en 2021, les compétences des CAP sur cette question étant supprimées au 1er janvier 2021. La DGDDI a indiqué que le GT programmé le 18 juin sur le transfert de certaines taxes douanières vers la DGFIP ne sera pas conclusif et a pour vocation de reprendre le dialogue social sur ce sujet, figurant dans la loi de finances pour 2020. Sur le dossier de la déconcentration de proximité, le Secrétaire d'Etat a précisé que le calendrier serait tenu et que la concertation avec les élus locaux devrait reprendre durant l'été 2020.